



Grignon	François	RIEU
Hauteluce	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REVET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millièrès	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO

**Délégués suppléants présents :**

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Flumet	Christian	OUVRIER BUFFET
Rognaix	Joël	GACHET
Venthon	Serge	LABROUSSE

**Délégués représentés :**

Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Philippe BRANCHE	Cevins	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Lucas DA SILVA GOMES	Cléry	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
François GAUDIN	Grésy-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Nicolas BERNARD-DUGUET	Thénésol	Ayant donné pouvoir à Frédérique DUC
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Véronique DENOISIÉ	Ugine	Ayant donné pouvoir à Laurent PATUEL
Thomas BRAY	Villard sur Doron	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

**Objet : Foncier – Hauteluce – Cession d’une portion de la parcelle B 1204 sur la Commune de Hauteluce au Département de la Savoie**

**Rapporteur : M. le Président**

Dans le cadre de la réalisation de travaux de réhabilitation du pont du Dorinet, le Département de la Savoie sollicite la Communauté d’agglomération Arlysère en vue d’acquiescer une emprise linéaire d’environ 10 m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle cadastrée B1204 dans la Commune de HAUTELUCE.

Cette emprise correspond à une bordure de la route départementale n°70. Elle est destinée à permettre l’élargissement de cette dernière.

Les informations cadastrales de cette parcelle sont :

Commune	Section	Lieudit	Numéro	Contenance (m <sup>2</sup> )	Nature
HAUTELUCE	B	MAILLANT	1204 (p)	643	Prés

La numérotation du cadastre faisant suite au découpage parcellaire n’est pas encore connue.

Le prix de cession proposé par le Département est de 4 € (0,40 €/m<sup>2</sup>). Les frais d’acte et de géomètre sont à sa charge.

L’avis du Domaine relatif à ce projet de cession est de 5 € (0,50 €/m<sup>2</sup>). Compte tenu de l’intérêt public du projet porté par le Département en matière d’amélioration du réseau routier départemental lié à cette cession et de la faible valeur du prix de vente, il est envisagé de poursuivre l’acquisition au prix proposé par le Département de la Savoie, soit 4 €.

**André VAIRETTO et Annick CRESSENS** se déportent du vote de la délibération et des débats préalables.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve la vente au profit du Département de la Savoie d’une portion de la parcelle cadastrée B 1204 dans la Commune de Hauteluce, sur une surface d’environ 10 m<sup>2</sup> en bordure de la route départementale n°70, au prix de 4 € et aux conditions précitées ;**
- **précise que la régularisation de cette vente interviendra aux frais exclusifs de l’acquéreur ;**
- **donne pouvoir à Monsieur le Président, ou tout autre Vice-Président, pour représenter la Communauté d’Agglomération Arlysère à l’acte et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance  
Bastien LAVOINE

Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Frédéric BURNIER FRAMBOMET

